

**DEPARTEMENT DE L'AIN**  
**Arrondissement de Bourg**  
**Canton d'Attignat**  
**Commune de MONTRACOL**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONTRACOL**

**Séance du 25 mars 2025**

L'an deux mil vingt-cinq et le vingt-cinq mars à vingt heures, le Conseil Municipal de Montracol, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur David LAFONT, Maire, à la mairie.

En exercice	Présents	Nombre de procurations	Nombre de suffrages exprimés
15	13	2	15

**DATE DE LA CONVOCATION**

Le 17 mars 2025

**Présents :**

MMES Hélène ROUX DIT RICHE, Aurélie CAVALLERO, Bénédicte JOURDIN, Sophie JACOB-GAUTHERET, : Corinne AGIUS, Annie CHARTREZ, Patricia CHAMBARD  
MM. Frédéric REFOUVELET, Laurent CLAUS, David LAFONT, Christophe SUBTIL, Martial CHEVALIER, Christophe JOLY

**Absents/excusés :** MM. Loïck YONNET (donne pouvoir à Corinne AGIUS), Morgan MERLE (donne pouvoir à David LAFONT)

**A été élue secrétaire :** Madame AGIUS Corinne

**Objet : CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT DE L'AIN RELATIVE A LA  
CREATION D'UN TROTTOIR LE LONG DE LA RD 67**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal le projet de réalisation des travaux de création d'un trottoir le long de la RD 67 (Route de Montcet), afin de sécuriser le cheminement des piétons.

Afin de réaliser ce projet, il convient de signer une convention avec le Département de l'Ain qui a pour objet de définir les conditions administratives, financières et techniques de réalisation des travaux d'aménagement de cet ouvrage.

La Commune de Montracol intervient en tant que maître d'ouvrage des travaux.

Le Département de l'Ain intervient en tant que gestionnaire de la RD 67.

Le projet de convention est annexé à cette délibération.

**Le conseil municipal**, après en avoir délibéré à l'unanimité:

- **APPROUVE** les termes de la convention entre la commune et le Département de l'Ain, pour la création d'un trottoir sur la RD 67
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance

Le Maire,  
David LAFONT